DÉCISION DU CONSEIL

du 20 septembre 2005

portant nomination d'un suppléant au Comité des régions

(2005/676/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement slovène,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 janvier 2002, le Conseil a arrêté la décision 2002/60/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2002 au 25 janvier 2006 [1].

(2) Un siège de suppléant au Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ivan ŽAGAR,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée suppléant au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2006:

Mme Irena MAJCEN
(Mayor of Slovenska Bistrica)

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 20 septembre 2005.

Par le Conseil
La présidente
M. BECKETT

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.